

L'enherbement des cimetières

Réussir cette transition, du semis à la pérennisation de la couverture végétale mise en place

Le contexte

L'enherbement des cimetières est une solution intéressante pour maîtriser la végétation spontanée, sans produits phytopharmaceutiques conventionnels dont l'usage sera interdit à partir du 1^{er} juillet 2022 dans les cimetières. L'objectif est aussi que ce lieu soit accessible et plus accueillant.

L'enherbement du cimetière contribue à l'embellir et à apporter plus de sérénité.

Les cimetières, tout comme les parcs, squares et jardins, jouent un rôle dans la trame verte urbaine.

Mais les sols en place sont pauvres, voire inertes, souvent compactés, avec très peu de matière organique, une vie microbienne réduite.

Cependant, ces zones enherbées vont devoir résister au piétinement, aux différents stress climatiques, hydriques, tout en conservant leur bel aspect « de tapis vert ».

Pour réussir et pérenniser l'enherbement, une bonne préparation du sol avant semis, le bon choix du mélange de graminées à mettre en place, et une fertilisation appropriée s'avèrent indispensables sous peine de voir l'enherbement dépérir, jaunir, et les herbes indésirables prendre le dessus...

L'enjeu

- Connaître précisément les conditions pédologiques du site à enherber
- Améliorer la capacité du sol à stocker les éléments nutritifs (C.E.C.) et favoriser sa stabilité structurale
- Dynamiser le sol pour placer le gazon, dès sa germination, dans des conditions favorables à sa croissance et le rendre plus résistant aux stress.
- Créer un « lit » où les graminées à installer vont se développer sereinement.
- Renforcer la résistance naturelle des plantes aux différentes formes de stress abiotiques qu'elles vont subir.
- Nourrir ces graminées de manière très progressive, pour une pousse parfaitement régulée adaptée à ces surfaces agro-limitantes
- Tenir compte du climat avec des actions spécifiques à mettre en place en sortie d'été pour raviver l'enherbement s'il a souffert du sec, et préparer le cimetière pour la Toussaint.

**Les actions
à mettre
en place dès le semis** →

Itinéraire enherbement cimetières

	Préparation sol et semis	Avril	Juin	Septembre	Objectif
Analyse de sol	2 mois avant les travaux				Connaître les conditions de sol pour adapter le programme de préparation de sol et d'entretien
Semis	20-30 g/m ²				Choisir un mélange adapté aux surfaces agro-limitantes. Les semis d'automne sont toujours les meilleurs.
Agrosil® Algin	100 g/m ²				Biodynamiser le sol. D'autant plus important que le sol est pauvre, inerte, compacté, sableux
Agrosil® LR2	80 g/m ²				Au moment du semis s'il a lieu au printemps, pour un enracinement rapide et profond.
Vitanica® RZ Bio			20 L/ha		Biostimuler l'enherbement en juin pour un meilleur comportement estival
TerraPlus® CityGreen		600 Kg/ha			Subvenir aux besoins nutritionnels au printemps sans provoquer de croissance excessive. UAB
Kali® Gazon			200 Kg/ha		Pour renforcer la résistance de la surface enherbée au manque d'eau estival. UAB
Floranid® Twin Résistance BS				300 Kg/ha	Engrais à action biostimulante. Pour recouvrir un bel enherbement après l'été (stress hydrique) et préparer le cimetière pour la Toussaint

Bioactivateur de sol à action biostimulante avec micro-organisme *Bacillus R6CDX* (AMM 1180070)



Biostimulant des végétaux et améliorateur de sol (AMM n°1150012). Stimule un enracinement en profondeur



Engrais en solution dans un extrait d'algue marine et enrichi avec le biofertilisant *Bacillus R6CDX* (AMM n°1160002 et AMM n°1171301). Pour l'enracinement et l'installation de jeunes gazons ou plantations. Utilisable en Agriculture Biologique



Engrais organique 100% végétal associé au biofertilisant *Bacillus E4CDX2* (AMM n°1000030). Utilisable en Agriculture Biologique



Engrais potassique et magnésien utilisable en agriculture biologique. Pour renforcer la résistance à la chaleur, la sécheresse.



Engrais complet à double technologie d'azote action lente avec le biofertilisant *Bacillus E4CDX2*.



Les biostimulants doivent obligatoirement disposer d'une autorisation de mise en marché (AMM ou homologation) pour être commercialisés et utilisés en France. Cette autorisation de mise en marché confirme que le produit est conforme et qu'il a été évalué par les autorités c'est-à-dire qu'il a été caractérisé au niveau de sa composition, qu'il est efficace et qu'on a évalué sa toxicité sur l'homme ou l'environnement. C'est un gage de sécurité et d'efficacité pour les utilisateurs.

